

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 549-2012-01 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 549-2012, LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2012-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 550-2012, LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 551-2012-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 551-2012 ET LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 553-2012-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 553-2012

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Suite à la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Pierre-De Saurel, le Conseil de la Municipalité de Saint-David a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 9 juillet 2019, les projets de règlements de concordance suivants :

- Projet de règlement numéro 549-2012-01 modifiant le plan d'urbanisme numéro 549-2012;
- Projet de règlement numéro 550-2012-03 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012;
- Projet de règlement numéro 551-2012-01 modifiant le règlement de lotissement numéro 551-2012;
- Projet de règlement numéro 553-2012-01 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 553-2012.

Une assemblée publique portant sur ces projets de règlements aura lieu le **15 août 2019**, à 19 h, à la salle du Conseil municipal, située au 16, rue Saint-Charles à Saint-David. Le projet de règlement numéro 549-2012-01 a pour objet de modifier le document complémentaire du plan d'urbanisme numéro 549-2012 portant sur les dispositions applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain. Le projet de règlement numéro 550-2012-03 a pour objet d'inclure au règlement de zonage numéro 550-2012 la nouvelle cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et de modifier le cadre normatif s'y rattachant. Le projet de règlement numéro 551-2012-01 a pour objet de modifier les normes minimales relatives au lotissement des terrains situés en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain contenues dans le règlement de lotissement numéro 551-2012. Le projet de règlement numéro 553-2012-01 a pour objet de modifier le chapitre portant sur les certificats d'autorisation relatif aux travaux dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain contenu dans le règlement de permis et certificats numéro 553-2012.

Au cours de l'assemblée, le Conseil expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de ville aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 16 h 30 ainsi que le jeudi, de 10 h à 18 h.

Les projets de règlement ne contiennent aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-David, ce 23^{ième} jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-neuf.

Sylvie Letendre, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière